

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRETE N° 2026-04-CM-28**  
**Portant délégation de fonction et de signature**  
**de la 2ème Adjointe aux Finances**  
**MME.REYNAUD Virginie**

Le Maire de Saint Pierre d'Albigny,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,  
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de MME.REYNAUD Virginie en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, en date du 20 mars 2026.  
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de MME.REYNAUD Virginie.

**ARRETE**

**Article 1**

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, MME.REYNAUD Virginie 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, est déléguée aux Finances.

A ce titre, elle aura notamment la charge :

- Du suivi des affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective, programmation financière, gestion de l'endettement, des emprunts et de la trésorerie
- De légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

**Article 2**

Une délégation permanente de signature est également donnée à MME.REYNAUD Virginie, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire pour les convocations, les comptes rendus et notes explicatives des dossiers en charge.

**Article 3**

MME.REYNAUD Virginie percevra des indemnités de fonction telles que prévues dans la délibération du Conseil Municipal portant sur les indemnités des élus.

**Article 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- L'intéressée
- Receveur Trésor Public
- Mme la Préfète de la Savoie
- Le procureur de la République

Fait à saint Pierre d'Albigny, le 3 avril 2026

**Michel Bouvier,**  
**Le Maire**

